



Les programmes de coopération interparlementaire de l'APF

(Rapporteur : M. Pierre De Bané, Canada)

- Président de la commission-

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport de synthèse retraçant le suivi des programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'APF, en collaboration avec l'AIF.

Ce rapport réunit les trois rapports adoptés par la commission des affaires parlementaires le 7 juillet 2003 :

- Rapport de M. Pierre De Bané (Canada), Président de la commission, sur le **projet Noria**
- Rapport de M. Abdou Saley (Niger) sur **les séminaires parlementaires et les stages de formation.**
- Rapport de M. Didier Van Eyll (Communauté Française de Belgique) sur **les missions d'observation des élections**

Parmi les autres programmes de coopération interparlementaire, notons que le Parlement francophone des jeunes n'a pas fait l'objet d'un rapport, la deuxième Session se déroulant parallèlement à notre Session plénière.



I- LE PROJET NORIA

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport d'activités du projet Noria, qui a été lancé de manière effective depuis juillet 2002.

C'est en effet lors de notre dernière session plénière de Berne que les six premiers bénéficiaires du projet ont été désignés.

1. Genèse et objectifs du projet Noria

Comme vous le savez, le projet Noria a succédé au programme Pardoc qui s'est achevé fin 2001. Il s'agit d'un projet de coopération interparlementaire plus ambitieux que le Pardoc. Son champ d'action recouvre l'ensemble des services parlementaires, et non plus uniquement les services de documentation.

L'objectif principal de ce nouveau projet, doté de 1 million d'euros pour le biennium 2002-2003, est d'aider les assemblées à faire de l'accès et de la gestion de l'information et des connaissances une fonction interne de base, au service des missions parlementaires de législation et de contrôle du gouvernement. L'approche est plus complète, plus intégrée, et fondée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le projet vise également à favoriser l'accès à l'information parlementaire francophone.

Trois principaux champs d'action ont été définis, auxquels correspondent trois types d'appui :

1/ Le renforcement des capacités des parlements dans le domaine de l'information en les aidant en particulier à mieux gérer et traiter l'information qu'ils produisent et détiennent, ainsi qu'à mieux la rechercher, la recueillir et la diffuser.

L'appui « généralisé », visant à la mise en place d'un système d'information intégré (réseau informatique et intranet) et destiné prioritairement aux parlements où une telle organisation est totalement inexistante, répondra à ce besoin (il représente 80 % du budget alloué aux actions);

2/ L'affermissement de la présence de l'information parlementaire francophone et l'amélioration de sa diffusion, dans les parlements de pays où l'usage du français est modéré, mais demeure un enjeu important.

L'appui « spécial » est destiné à ces parlements où l'usage du français n'est que modérément répandu. Il est avant tout destiné à faciliter l'accès et la diffusion de leur production législative en langue française, par la traduction de leurs sites Internet. Il est particulièrement adapté aux pays multilingues, où souvent l'anglais concurrence le français comme langue secondaire, et où il est également important que nous agissions pour maintenir un apport en documentation francophone et en formation (il représente 13 % du budget alloué aux actions);



3/ Enfin, une partie du budget alloué à Noria est destinée à poursuivre et développer l'actuel réseau de bibliothèques parlementaires francophones mis en place sous l'impulsion de Pardoc. Il s'agit de l'appui « réseau » (il représente 7 % du budget alloué aux actions);

Le réseau Pardoc, en effet constitué petit à petit entre 1993 et 2001, reste une préoccupation importante du projet Noria qui voit en lui un support nécessaire aux actions des appuis « généralisé » et « spécial ». L'appui « réseau » est destiné à assurer un certain suivi des centres de documentation parlementaires, en particulier dans le domaine de la formation et de l'information –axe majeur du projet Noria dans son ensemble–, mais aussi à inciter d'autres communautés d'intérêts et de compétences à se constituer en réseau au sein des assemblées parlementaires francophones, pour un partage des connaissances, des savoirs-faire, mais aussi des questionnements et des solutions aux problèmes rencontrés, pour des échanges de vues et d'informations ciblées (webmestres, administrateurs réseaux, responsables de la communication...). Le soutien APF du réseau documentaire Pardoc (l'APF a tenu à conserver son nom Pardoc à ce réseau pour mieux signifier sa continuité), voire des différents réseaux professionnels se formant, devrait permettre à la fois une certaine autonomie de ses membres tout en veillant à ce qu'ils ne restent pas isolés, et ce, avec l'objectif de préparer des futurs bénéficiaires des autres appuis Noria. Des forums de discussion sur Internet en tant qu'outils pédagogiques et de construction de savoir, et comme moyens d'intégration, mais aussi des rencontres, des formations collectives, voire la rédaction d'un bulletin électronique...sont autant de pistes, certes non exhaustives, qui seront examinées pour animer ce réseau.

La période de lancement du projet et des appuis auprès des six assemblées bénéficiaires, et la réduction de l'équipe à deux personnes permanentes au secrétariat général, n'ont pas permis le lancement d'actions significatives dans le cadre de cet appui, ce qui sera prévu pour le second semestre 2003.

2. Le point sur les activités de Noria depuis son lancement

Le Bureau, réuni à Berne le 5 juillet 2002, a décidé que les assemblées bénéficiaires du projet Noria pour le biennium 2002-2003 sont les assemblées du Cameroun, du Niger et du Sénégal pour l'appui « généralisé », les assemblées du Liban, du Maroc et de Moldavie pour l'appui spécial.

S'agissant de l'appui « généralisé » :

➤ auprès de l'Assemblée nationale du Niger :

La mise en oeuvre du projet Noria a débuté par le câblage informatique des principaux bâtiments de l'Assemblée (y compris le bâtiment annexe situé à près de 500 m de l'hémicycle), de novembre à décembre 2002. Au début de l'année 2003, l'équipement en matériel informatique et en logiciels a été financé et livré.

Le financement d'une ligne spécialisée plus performante, pour la connexion Internet de l'Assemblée a été également pris en charge.



Le développement de certaines applications informatiques telles que la paye et la gestion des ressources humaines est en cours.

Des formations aux différents logiciels et applications sont prévues. Sur l'initiative de Noria, le webmestre et administrateur réseau de cette Assemblée a suivi un stage à Paris au mois d'avril, grâce à un financement des services de coopération de l'Ambassade de France. Le programme de son stage incluait des séances de travail dans les deux assemblées françaises.

Une mission de suivi a eu lieu du 3 au 10 mars au Niger, avec l'appui d'un informaticien du Sénat français. Au cours de cette mission, des contacts ont été pris pour rechercher des co financements auprès des partenaires locaux.

➤ **auprès de l'Assemblée nationale du Cameroun :**

Une mission de suivi s'est déroulée du 24 au 31 mars, comprenant la participation d'un informaticien de la Chambre des Communes du Canada. La mission a permis le lancement effectif du projet Noria qui a commencé avec le câblage informatique de deux directions principales, la Direction législative et la Direction de l'Administration générale. L'équipement en matériel informatique est en cours. Le financement d'une liaison spécialisée devrait faciliter l'utilisation du courrier électronique et la navigation Internet à partir de toutes les stations de travail connectées au réseau financé par Noria. La formation à l'utilisation de ces outils sera assurée courant 2003.

➤ **auprès de l'Assemblée nationale du Sénégal :**

Une mission a été envoyée du 27 avril au 7 mai 2003, avec le concours d'un informaticien de la Chambre des Communes du Canada.

Dans cette Assemblée, un projet avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vient de mettre sur pied un espace numérique destiné principalement aux parlementaires. Noria viendra compléter l'appui du PNUD en mettant l'accent sur la mise en réseau de l'administration de l'Assemblée, en commençant par les services de la législation et de la documentation. Un équipement informatique et des formations sont prévus. Noria a d'ores et déjà pris en charge le financement du « stage technique international d'archives », pour l'archiviste de cette Assemblée, du 22 avril au 27 juin 2003, à la Direction des archives de France à Paris.

S'agissant de l'appui « spécial » :

➤ **auprès de l'Assemblée nationale du Liban :**

Il est convenu avec cette assemblée d'un appui au financement de la traduction en langue française de son site Internet et de cours de français à l'intention de parlementaires et de fonctionnaires de cette Assemblée. Un interlocuteur, gestionnaire du projet, a été désigné par l'Assemblée nationale du Liban.



➤ **auprès du Parlement du Maroc :**

Une mission a été effectuée du 3 au 7 février 2003 auprès du Parlement du Maroc à Rabat, en vue de l'évaluation des besoins dans le cadre d'un appui à l'affermissement de l'information francophone au sein des deux chambres législatives marocaines (production législative et accès à l'information francophone notamment). Un interlocuteur, gestionnaire du projet, a été désigné par la Chambre des Représentants, qui procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'action qui devrait nous être communiqué sous peu, intégrant à la fois des formations et la traduction en français des sites Internet des deux Chambres.

➤ **auprès de l'Assemblée nationale de Moldavie :**

En application des dispositions du règlement de l'APF, la section moldave n'a pu bénéficier de l'appui spécial du projet Noria, en raison de ses arriérés de cotisation.

S'agissant de l'appui « réseau » :

Dans le cadre de cet appui, plusieurs opérations de formation ont été menées, ainsi que le financement de vacances.

En formation à distance, via Internet, Noria a financé les frais d'inscription et de formation au second cycle de l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar (EBAD) de deux fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Bénin et d'une fonctionnaire de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

L'Assemblée nationale de transition du Burundi a bénéficié de trois mois de vacances d'un archiviste pour un travail de tri et de classement rétrospectifs des archives de cette assemblée.

Par ailleurs, des informations d'ordre professionnel ayant trait aux Parlements, à la Francophonie, et à différents thèmes transversaux susceptibles d'intéresser les interlocuteurs sont régulièrement envoyées aux documentalistes membres du réseau Pardoc et aux webmestres de ces assemblées.



**Tableau récapitulatif des différents types d'appui envisagés
dans le cadre du projet Noria**

	Appui « généralisé »	Appui « spécial »	Appui "réseau"
Définitions	Appui à la mise en place d'un système d'information intégré	Appui au renforcement de l'information francophone	Poursuite et développement de l'actuel réseau Pardoc
Objectifs	Aider les assemblées à faire de l'accès et de la gestion de l'information et des connaissances une fonction interne de base, au service des missions parlementaires de législation et de contrôle du gouvernement	L'affermissement de la présence de l'information parlementaire francophone et l'amélioration de sa diffusion, dans les parlements de pays où l'usage du français est modéré, mais demeure un enjeu important	Assurer un certain suivi de l'appui aux centres de documentation parlementaires en privilégiant les aspects « collaboratif » et de partage
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - conception et installation d'un réseau informatique - câblage et équipement matériel - conception et installation d'un intranet - conception et intégration d'une application GED - recours à des personnes ressources - alimentation de l'intranet/GED (<i>modélisation des documents...</i>) - soutien à la création de sites Internet - formations spécifiques (<i>journée d'information, cours de sténo, veille documentaire, appropriation de nouveaux outils...</i>), - actions de communication, soutien à l'édition de publications..... - mallette pédagogique (manuels...), - dotation documentaire (pour les services documentaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - cours de français, - aide à la participation à des manifestations francophones, - soutien à la traduction en français de l'information parlementaire, du site Internet... 	<ul style="list-style-type: none"> - formations (sous régionales ou à l'étranger), - rencontres (séminaires, colloques, journées d'information organisés par l'APF ou par un autre organisme)... - forums de discussion (accès via un "site du projet..." à concevoir, rattaché au site de l'APF) - échanges documentaires



II- LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES ET LES STAGES

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de suivi des séminaires et des stages, qui sont deux programmes phares parmi les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Je tiens à souligner d'entrée de jeu la richesse de ces programmes de coopération interparlementaire qui permettent à des parlementaires et à leurs collaborateurs fonctionnaires de différents pays de se rencontrer, de partager les expériences acquises, de comparer les systèmes institutionnels de leurs pays respectifs et les modes de fonctionnement de leurs assemblées.

Pour la première fois, ces deux programmes ont été jumelés en décembre 2002 au Cameroun, afin d'augmenter leur impact.

1/ Les séminaires parlementaires d'information et d'échanges

Depuis 1994, le secrétariat général de notre Assemblée organise, deux fois par an, sur sa ligne budgétaire de coopération interparlementaire et en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, des séminaires à l'intention des parlementaires. L'augmentation de la dotation budgétaire allouée à ce programme pour le biennium 2002-2003, et la participation financière du Grand Duché du Luxembourg au séminaire de Dakar, a permis la tenue de trois séminaires en 2002.

Ces séminaires ont pour objet d'améliorer les conditions de fonctionnement des parlements, et leur thème doit répondre à des besoins précis exprimés par les parlements bénéficiaires. Ils se déroulent en règle générale sur trois journées, alternant exposés en séance plénière et travaux en ateliers.

Dix-huit séminaires ont été organisés depuis 1994, vous en trouverez la liste en annexe.

Depuis notre dernière Session, trois séminaires ont été organisés.

➤ *A Chisinau (Moldavie)*

Un séminaire d'information et d'échanges s'est tenu le 22 octobre 2002 à Chisinau (Moldavie), au bénéfice de l'ensemble des 101 députés moldaves.

À la demande de l'Assemblée nationale de Moldavie, il a porté sur les pouvoirs de contrôle du Parlement, avec quatre axes traités chacun par un conférencier :

- Le contrôle de l'action du gouvernement
- Les commissions d'enquête parlementaires



- Le contrôle des activités des autorités administratives de l'Audiovisuel, des Télécommunications et de l'Energie
- Le contrôle de l'exécution de la loi par les autorités de l'administration publique locale.

Les conférenciers désignés par les Régions de l'APF étaient M. Bruno Bourg-Broc (France), Vice-Président de l'APF, Président délégué de la section française de l'APF, M. Arsène Bongnessan Ye (Burkina Faso), Mme Diane Saint-Jacques (Canada) et M. Giulio Fiou (Val d'Aoste).

Dans un souci d'associer tous les parlementaires moldaves sans exception, une traduction simultanée a été prévue, en moldave et en russe. Grâce à ce double système de traduction, des parlementaires non francophones ont pu poser des questions aux conférenciers. Environ deux tiers des parlementaires moldaves ont assisté aux travaux, qui se sont déroulés de 10 h à 16 h 30, sous la présidence de M. Mihail Camerzan, Vice-Président du Parlement de la République de Moldavie.

Le Parlement de Moldavie, qui avait souhaité dans un premier temps réduire ce séminaire à deux journées, a décidé en dernière minute de le limiter à un seul jour, au lieu de trois jours initialement prévus. Par conséquent, les travaux en ateliers ont été annulés, alors que les ateliers sont le cadre pour des échanges spontanés et libres.

Le Secrétaire général parlementaire, dans son rapport d'activité présenté au Bureau de Strasbourg en janvier dernier, a considéré que cette « réduction » du séminaire était très regrettable car elle « nuit à la qualité des échanges, réduit une manifestation importante à sa plus simple expression et représente pour l'APF un coût disproportionné au résultat escompté ».

Il a souligné que l'une des causes de l'échec de certains séminaires était le manque de motivation rencontrée pour l'organisation de ces manifestations. Il a préconisé, afin que ces situations ne se répètent pas, que les sections intéressées par l'organisation d'un séminaire en fassent la demande officielle, et réunissent les conditions suivantes :

- représenter un parlement récemment élu ;
- être à jour de ses cotisations ;
- ne pas avoir bénéficié d'un séminaire lors du dernier biennium ;
- être une section où le français est réellement parlé par un nombre significatif de parlementaires.



➤ A Yaoundé (Cameroun)

Le séminaire parlementaire qui s'est tenu du 12 au 14 décembre 2002 à Yaoundé (Cameroun), a été en revanche un franc succès. Destiné à l'ensemble des 180 députés qui composent le parlement camerounais, et qui, pour 80 % d'entre eux, étaient élus à ce mandat pour la première fois, il a été le cadre d'échanges riches et fructueux.

À la demande des autorités camerounaises, le séminaire a porté **sur le mandat parlementaire**, et a permis d'aborder en séance plénière et en ateliers les sous-thèmes suivants :

- Le parlementaire : représentant de la nation ou élu d'une circonscription ?
- le rôle d'interface entre la population et le pouvoir exécutif
- L'élaboration de la loi
- Le contrôle de l'action gouvernementale
- les groupes politiques au parlement
- les droits et obligations des députés.

Le séminaire a été présidé par Son Excellence Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger, 1er Vice-Président de l'APF, et les six conférenciers représentant les trois régions représentées à l'APF étaient :

- M. Ibrahima Bah, ancien député de Guinée, ancien ministre, ancien rapporteur de la commission politique
- M. Arsène Bongnessan Ye, député à l'Assemblée nationale du Burkina Faso, ancien ministre, ancien Président de l'Assemblée
- M. Yves Dauge, sénateur français, ancien député
- M. Didier Berberat, député au Conseil national Suisse, ancien membre du Bureau
- M. Abdel Ahad Gamal El Dine, député égyptien, ancien ministre, ancien Vice-Président de la commission politique de l'APF
- M. Rosario Marchese, député à l'Assemblée législative d'Ontario, ancien ministre.

Le séminaire s'est ouvert en présence des membres du gouvernement et du corps diplomatique avec les allocutions de M. Hilarion Etong, 1er Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, Président de la section camerounaise de l'APF, de M. Nicolas Amougou Noma, Président d'honneur de l'APF, Maire de Yaoundé, de M. Mahamane Ousmane, 1er Vice-Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale du Niger et de M. Cavaye Yeguie Djibril, Président de l'Assemblée nationale du Cameroun.

Les travaux ont commencé avec des exposés en séance plénière suivis de travaux en ateliers, puis une synthèse des ateliers par les rapporteurs désignés parmi les députés camerounais. La participation de 70% des députés camerounais tout au long des trois journées du séminaire a été remarquée, et leur implication active et enthousiaste dans les ateliers a



permis d'aborder non seulement tous les sous-thèmes, mais également de dépasser largement ces thèmes pour aborder d'autres préoccupations.

Le séminaire a permis également d'expliquer le rôle et la marge de manœuvre de l'APF auprès des parlements membres : en effet, nombre de députés camerounais ont émis le souhait que l'APF puisse organiser des séminaires s'adressant aux membres du gouvernement, afin que leur soit expliqué clairement ce que les parlementaires sont en droit d'obtenir. Le séminaire a été finalement l'occasion de faire passer des messages importants, lors de la synthèse générale et de la séance de clôture, qui s'est déroulée en présence des membres du gouvernement. Le rapporteur désigné parmi les députés camerounais, M. Essomba Tsoungui (RDPC) a résumé les travaux et a appelé l'attention des participants sur plusieurs points essentiels pour que le parlement joue le rôle que la Constitution lui attribue :

- le Parlement doit recevoir les projets de lois dans des délais raisonnables, pour pouvoir les examiner avec sérieux, et non dans le but de nuire au gouvernement ;
- le Parlement doit avoir les moyens d'exercer un contrôle effectif du gouvernement ;
- le parlementaire doit rendre régulièrement compte de l'exercice de son mandat à ses électeurs ;
- le député doit identifier les actions de développement qui sont le mieux adaptées à sa circonscription, et suivre leur réalisation, en jouant un rôle d'intermédiaire avec le pouvoir exécutif et les organismes de coopération internationale ;
- les députés camerounais ont estimé qu'un chantier a été ouvert grâce au séminaire, et qu'un dialogue constructif entre le parlement et le gouvernement doit lui faire suite.

➤ **A Ouagadougou (Burkina Faso)**

Le séminaire qui s'est tenu à Ouagadougou du 5 au 7 mars dernier répondait à une demande particulière émanant du réseau des femmes. Il a porté sur le thème « les femmes africaines, actrices majeures du développement », et réunissait toutes les femmes parlementaires du Burkina Faso ainsi que des délégations de femmes parlementaires représentant différents pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

Par ailleurs, des femmes parlementaires provenant d'autres régions de l'APF ont également participé à cette manifestation (Amérique, Europe, Maghreb). Vous trouverez la liste des participantes à ce séminaire en annexe.

Après une séance d'ouverture solennelle présidée par M. Roch Marc Christian Kaboré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et Vice-Président de l'APF, une présentation des thèmes de travail a été faite en séance plénière par deux expertes non parlementaires : Mme Juliette Bonkougou, Ambassadeur du Burkina Faso au Canada, ancienne Présidente du Conseil économique et social du Burkina Faso, et par Mme Marie-



Elise Gbéo, Vice-Présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin, ancienne ministre, représentante de l'AIF. Les travaux du séminaire ont été présidés par Mme Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Présidente de l'APF.

Des travaux en atelier ont traité des trois sous-thèmes suivants :

- Femmes, éducation et santé
- Femmes, développement économique et environnement
- Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme

Les participantes du séminaire ont adopté en séance de clôture le texte suivant :

« Nous, femmes parlementaires, participant au séminaire parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, tenu à Ouagadougou du 5 au 7 mars 2003, appuyons les prises de positions fortes de l'APF, concernant la résolution pacifique des conflits.

Ainsi nous soutenons la déclaration adoptée à l'unanimité par la commission politique réunie à Luxembourg du 3 au 5 mars devant les menaces de guerre en Irak.

Nous exprimons notre ferme attachement à l'instauration de la démocratie et de la paix en Afrique et notamment dans la sous-région.

Nous entendons en tant que femmes parlementaires, contribuer de toutes les manières qui nous soient possibles, y compris par le soutien à d'autres initiatives féminines, à la recherche d'une paix effective et à la résolution pacifique des conflits qui ont pour principales victimes les femmes et les enfants. »

Dès qu'ils sont imprimés, les actes des séminaires sont adressés à chaque section. Ils seront bientôt également disponible sur le site Internet de l'APF.

2/ Les stages de formation à l'intention des fonctionnaires parlementaires

Pour la première fois, le séminaire de Yaoundé a été jumelé avec un stage destiné aux 57 fonctionnaires de catégorie A de l'Assemblée nationale du Cameroun.



Ce stage a été suivi de façon assidue et active. Il a porté sur les deux aspects essentiels du travail législatif : le travail en commission et le travail en séance plénière. Il a été animé par deux hauts fonctionnaires parlementaires :

- M. Moutari Moussa, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Niger, Secrétaire administratif de la section nigérienne de l'APF
- M. Paul Dannaud, Directeur-adjoint, Chef de la Division de la Francophonie au service des Affaires internationales de l'Assemblée nationale française, Secrétaire administratif de la section française de l'APF.

Cette première expérience de stage jumelé à un séminaire a été un succès, en tant qu'elle permet aux fonctionnaires parlementaires, qui ont vocation à assurer la continuité du travail et de la tradition parlementaire, de se former et de bénéficier d'échanges avec leurs homologues du Sud et du Nord.

Elle complète l'autre formule de stages que l'APF met en œuvre, à savoir le stage annuel qui a lieu à Paris durant quatre semaines, sur l'organisation du travail parlementaire.

En effet, l'APF s'associe depuis 1997 à l'Assemblée nationale et au Sénat français pour organiser conjointement avec l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), un stage destiné à des fonctionnaires parlementaires de langue française et portant sur l'organisation du travail parlementaire.

L'APF finance à cet effet le déplacement et le séjour de quatre à cinq fonctionnaires parlementaires. Cette année, quatre fonctionnaires issus des Assemblées nationales du Burundi, Maroc, du Niger, et du Sénat de Madagascar, ont suivi le stage qui s'est déroulé du 24 février au 21 mars 2003.

Trente stagiaires issus de seize pays ont suivi ce cycle court, au cours duquel tous les aspects de l'organisation du travail parlementaire sont abordés.

Vous trouverez le programme détaillé de ce stage en annexe.



ANNEXE

Séminaires d'information et d'échanges de l'APF

Ouagadougou 2003 : Les femmes africaines, actrices majeures du développement

Femmes, éducation et santé
Femmes, développement économique et environnement
Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme

Yaoundé 2002 : Le mandat parlementaire

Le rôle du député au sein du parlement
Le rôle du député dans sa circonscription
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Chisinau 2002 : Les pouvoirs de contrôle du parlement

Le contrôle de l'action du gouvernement
Les commissions d'enquête parlementaires
Le contrôle des activités des autorités administratives de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'énergie
Le contrôle de l'exécution de la loi par les autorités de l'administration publique locale

Dakar 2002 : Le Parlement et les relations internationales

Les pouvoirs du Parlement en matière internationale
La diplomatie parlementaire
Parlements nationaux et Parlements supra-nationaux (les exemples comparés de l'Union européenne et de l'Union africaine)

Bissau 2001 : Démocratie et bonne gouvernance

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire
La procédure législative et la procédure budgétaire

Niamey 2000 : Le travail et le rôle du parlementaire

La procédure législative et la procédure budgétaire
Le contrôle de l'action gouvernementale et le contrôle de l'application des lois
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire.



Port-Vila 2000 : Démocratie et bonne gouvernance

Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement
Les mécanismes de stabilité gouvernementale
Les groupes politiques au Parlement

Bangui 1999: Le Parlement de l'an 2000

Le travail et le rôle du parlementaire
Le rôle de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Antananarivo 1999 : Le Parlement de l'an 2000

Le processus législatif
Les droits et devoirs de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Sofia 1998 : Le consensus parlementaire

Les relations entre majorité et opposition
Quel rôle pour les groupes de pression au sein du Parlement ?
Les petits partis politiques : représentation et rôle

Vientiane 1998 : Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement

Le processus législatif
Le contrôle de l'action gouvernementale et de l'application des lois
Table ronde de synthèse : quelles fonctions pour le Parlement de demain ?

Lomé 1997 : Le statut de l'opposition parlementaire

Le rôle et le financement des partis politiques
Les relations entre majorité et opposition
Le rôle de l'opposition parlementaire

Le Caire 1996 : Le parlement, reflet de l'identité nationale

La désignation de la représentation nationale
Monocamérisme ou bicamérisme : les termes d'un choix institutionnel
Le modèle de démocratie parlementaire a-t-il une valeur universelle ?

Port-Louis 1996 : Le mandat parlementaire

Le parlementaire dans sa circonscription
Le parlementaire dans son Assemblée



Bucarest 1995 : Le pouvoir de contrôle du Parlement

Les relations entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif
Les relations entre majorité et opposition

Bamako 1995 : Les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement

Le processus démocratique
Le contrôle de l'action du gouvernement
Les relations entre majorité et opposition

Lomé 1994 : Le rôle du parlementaire dans l'élaboration de la loi et les relations entre majorité et opposition

L'initiative de la loi
Examen par les parlements des projets et propositions de loi
Les relations entre majorité et opposition

Bangui 1994 : Le Parlement et l'état de droit

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle et le fonctionnement du Parlement
Le Parlement et la société civile



III- LES MISSIONS D'OBSERVATION DES ELECTIONS

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de suivi des missions d'observation électorales, qui retrace les missions auxquelles l'APF a participé depuis notre dernière Session de juillet 2002.

Je tiens à rappeler que le présent rapport rend compte des missions d'observations de l'OIF, et reprend les communiqués et rapports (lorsque nous en avons eu transmission) élaborés par les observateurs. Les communiqués figurent intégralement en annexe de ce rapport.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler la procédure de saisine qui nous conduit à participer aux missions d'observations de l'Organisation internationale de la Francophonie :

Le Secrétaire général de la Francophonie doit d'abord être saisi officiellement par les autorités du pays membre de la Francophonie dans lequel se tiendra l'élection. S'il décide de donner un avis favorable à l'envoi d'une mission d'observation, alors l'OIF doit, selon les termes de la convention entre l'OIF et l'APF, en informer le Secrétariat général par écrit au moins un mois avant le départ.

Trop souvent, nous disposons de délais très courts – parfois une semaine seulement- pour lancer notre procédure de désignation des parlementaires des différentes régions qui participeront, avec les experts de l'OIF, à la mission. En règle générale, le Secrétaire général parlementaire saisit les trois chargés de missions régionaux afin qu'ils désignent chacun un parlementaire, et nous parvenons à associer ainsi trois parlementaires à la mission d'observation.

Lorsque le calendrier des élections dans les pays francophones est très chargé, comme c'était le cas en 2002, le Secrétaire général parlementaire donne la priorité aux scrutins dans les pays dont la section APF est suspendue. Priorité est donnée également à l'observation des scrutins législatifs sur les scrutins présidentiels.

Depuis juillet 2002, l'APF a participé aux missions d'observation au Mali, à Madagascar, au Bénin, au Rwanda et au Togo.

Notons que trois missions d'observation francophones ont été envoyées sans que l'APF y participe faute de crédits, aux Seychelles pour les élections législatives anticipées des 4, 5 et 6 décembre 2002, en Guinée Equatoriale pour l'élection présidentielle du 15 décembre 2002 et à Djibouti pour les élections législatives du 10 janvier 2003.



➤ **Les élections législatives des 14 et 28 juillet 2002 au Mali**

A l'invitation du gouvernement malien, une mission d'observation francophone s'est rendue au Mali du 9 au 15 juillet puis du 24 au 30 juillet, pour l'observation des deux tours des élections législatives.

En raison de la faiblesse des crédits restant, seul M. Adamou Idrissa (Niger) a participé à cette mission au nom de l'APF.

Les membres de la mission ont visité deux cent dix neuf bureaux de vote dans les régions de Bamako, Koulikouro, Mopti, Ségou, Sikasso au 1^{er} tour, et cent quatre vingt sept bureaux de vote dans les régions de Bamako et Koulikouro au second tour. Ils ont constaté :

- La bonne organisation matérielle du scrutin qui s'est déroulé dans la transparence, la liberté, sans violence ni pression et dans le respect de la loi électorale ;
- La présence dans les bureaux de vote visités de la plupart des assesseurs et délégués des partis politiques et candidats en compétition ;
- La présence effective dans lesdits bureaux des délégués de la Cour constitutionnelle et de la Commission nationale électorale indépendante ;
- Le dépouillement minutieux et transparent des suffrages.

Ils ont cependant souligné la faible participation du corps électoral au scrutin, et un nombre élevé de cartes d'électeurs non retirées, ce qui peut, à terme, constituer une entrave à l'enracinement de la démocratie et à l'émergence d'une véritable culture démocratique.

La mission a considéré en conclusion que les élections des 14 et 28 juillet ont été libres et transparentes.

➤ **Les élections législatives anticipées du 15 décembre 2002 à Madagascar**

A titre exceptionnel, et compte tenu du rôle qu'avait joué l'APF lors de la mission d'amitié qui a été envoyée à Madagascar en février 2002, quatre parlementaires ont participé à la mission d'observation qui s'est rendue du 10 au 18 décembre dernier, sur financement de l'OIF. Les crédits alloués à l'APF pour ce type de missions étaient en effet épuisés.

Ont participé à cette mission :

Me Saleck Ould Abdel Jelil (Mauritanie), Chef de délégation
M. Kouraïchi Thiam (Sénégal)
M. Wilfred Arsenault (Ile du Prince Edouard)
M. Pierre Scharff (Communauté française de Belgique)



Les observateurs ont rencontré le Président de la République, le Ministre des Affaires étrangères, les institutions et organes impliqués dans le processus électoral, les représentants des partis politiques, les représentants de la société civile et des représentants du Corps diplomatique et des organisations internationales.

Le jour du scrutin, ils se sont déployés dans les circonscriptions électorales de Tuléar, Tamatave, Diego Suarez, Majunga, Antananarivo (ville) et Antananarivo (rurale) et ont constaté que :

- les bureaux de vote ont généralement fonctionné de manière satisfaisante : leur ouverture dans la plupart des cas s'est faite à temps conformément à la loi ; leur fermeture a pris en considération l'existence ou non des files d'attente des électeurs ;
- . leur composition était conforme à la loi ; les délégués des candidats étaient présents suivant un nombre variable ;
- . les membres des bureaux de vote ont fait montre d'une bonne maîtrise dans la conduite des opérations électorales.
- - le matériel électoral était souvent adéquat et disponible ; la présence des forces de sécurité, là où elle a été constatée, était discrète ;
- - le vote s'est déroulé dans une atmosphère de calme et de paix sans incidents majeurs ; les électeurs ont fait montre d'un sens civique louable ;
- - la présence du C. E. N dans les circonscriptions électorales à travers ses structures locales ainsi que celle des observateurs nationaux dans les bureaux de vote contribuent à renforcer la transparence du scrutin.

La mission a cependant noté des contestations relatives à la pratique des ordonnances, notamment quant à leur nombre et à leur date de délivrance.

En coordination avec les observateurs de l'Union européenne, les observateurs francophones ont conclu, dans un communiqué daté du 18 décembre, à un scrutin crédible et transparent, les opérations électorales s'étant globalement déroulées dans le respect de la loi.

➤ **Les élections législatives du 30 mars 2003 au Bénin**

Une mission d'observation électorale s'est rendue au Bénin du 28 mars au 1^{er} avril, conduite par M. Pierre Scharff (Communauté française de Belgique), qui y participait au nom de l'APF. Un seul parlementaire de l'APF a pu y participer, en raison de la saisine très tardive qui n'a pas laissé le temps nécessaire pour désigner un parlementaire au sein de chaque région.

La délégation était par ailleurs composée d'experts venant de France, de Côte d'Ivoire, du Niger et du Mali.



Dans la phase de l'avant scrutin, les membres de la mission ont rencontré des représentants des formations politiques, des responsables de la Cour Constitutionnelle et de la CENA et des membres d'organisations de la société civile. Ces rencontres ont permis de constater :

- la nouvelle composition de la CENA ;
- l'utilisation par la CENA d'un nouveau système de collectes des résultats électoraux (Fax) et de traitement information des données recueillies ;
- un climat politique apaisé sur l'ensemble du territoire.

En outre les observateurs de la Francophonie ont rencontré les observateurs de l'Union africaine et de l'Algérie avec lesquels ils ont eu une séance de travail le 29 Mars 2003. A l'issue de cette séance, les différentes délégations ont décidé de former une mission conjointe d'observateurs (OIF, UA et l'Algérie) en coopération également avec des représentants d'organisations non gouvernementales béninoises.

Le Dimanche 30 mars, jour du scrutin, les membres de cette mission conjointe ont été déployés en quatre groupes : Cotonou et périphérie, Ouidah, Abomey, Porto-Novo et environs. L'observation du scrutin a porté environ sur deux cents bureaux de vote.

Le communiqué final de la mission dresse les constats suivants :

- la faible participation des électeurs ;
- le déroulement du scrutin dans la discipline et le calme ;
- la présence des membres des bureaux de vote et le bon déroulement des opérations de dépouillement ;
- la bonne disponibilité du matériel électoral ;
- l'extrême discrétion des forces de sécurité, à l'exception de quelques quartiers de Cotonou ;
- le déploiement des représentants de la Cour Constitutionnelle et de la CENA.

La conclusion des observateurs est qu'ils «*se félicitent du climat de sérénité et de discipline qui a caractérisé ce scrutin législatif et relèvent le travail appréciable de la CENA dans l'organisation du scrutin.* »

➤ **Le référendum constitutionnel du 26 mai 2003 au Rwanda** (section suspendue de l'APF)

A l'invitation des autorités de la République Rwandaise, une mission d'observation de l'OIF a séjourné au Rwanda du 20 au 27 mai 2003, pour y suivre le déroulement du scrutin référendaire.



Cette mission était conduite par M. Bernard Bouba Samali, député du Cameroun et Chargé de mission de la Région Afrique de l'APF. Participait également à cette mission, au titre de l'APF, Mme Amina Derbaki, Députée de Communauté Française de Belgique.

Les observateurs de la Francophonie ont rencontré les autorités politiques et administratives rwandaises, les différentes institutions impliquées dans la conduite du processus électoral, les formations politiques, les missions diplomatiques, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux. En outre, la mission a organisé une séance d'échange d'informations et de travail avec la mission d'observation de l'Union européenne.

Le jour du scrutin, les membres de la mission, répartis en trois groupes, ont sillonné, outre la Préfecture de la ville de Kigali, les provinces de Kigali rural, Butare, Gikongoro, Gisenyi et Ruhengeri, ce qui leur a permis de visiter 108 bureaux de vote.

Selon le rapport du Chargé de mission Afrique, la mission a constaté :

- La bonne préparation technique et matérielle du scrutin ;
- Le déroulement sans incident du scrutin ;
- Le bon fonctionnement des bureaux de vote ;
- La forte mobilisation des électeurs, notamment des femmes ;
- La présence des commissaires sur tous les lieux visités ;
- La discrétion des forces de l'ordre présentes sur tous les sites ;
- La discipline et la sérénité des électeurs ;
- Le dépouillement sans incident.

Toutefois la mission a regretté :

- L'absence d'une campagne électorale bien limitée dans le temps et qui aurait pu permettre aux partis politiques existants de jouer pleinement leur rôle ;
- L'interdiction, sous peine d'emprisonnement et ou d'amende, d'appeler au boycott de la consultation ;
- L'inexistence dans la loi électorale des dispositions réglementant les modalités de dépouillement du scrutin ; celles-ci n'étaient déterminées que par les instructions de la commission électorale nationale ;
- La non accessibilité à ces instructions empêchant ainsi d'apprécier la régularité du dépouillement ;
- L'obligation faite aux personnes frappées d'une incapacité physique de se faire aider par des citoyens n'ayant pas atteint l'âge de la majorité électorale.



La mission a formulé trois recommandations pour les scrutins à venir, qui laissent cependant à penser que les conditions de déroulement du scrutin n'étaient pas si idéales :

- L'ajout d'une liste d'émargement comme document probant supplémentaire ;
- Le dépouillement sur place dans des bureaux de vote dès la clôture du scrutin ;
- L'instauration d'une procédure uniforme de dépouillement sur l'ensemble du territoire national.

Le processus électoral au Rwanda devrait se poursuivre avec, au cours du second semestre 2003, des scrutins présidentiel, législatif et sénatorial. Ces importants scrutins à venir retiendront toute l'attention de notre Assemblée, qui aura à se prononcer en 2004 sur la réintégration du parlement rwandais, désormais bicaméral, au sein de l'APF.

➤ **L'élection présidentielle du 1^{er} juin 2003 au Togo**

Une mission d'observation de l'OIF a été envoyée au Togo du 19 mai au 3 juin, sur invitation des autorités togolaises. En raison des tensions qui ont précédé le scrutin, l'OIF a décidé d'envoyer une délégation d'observateurs particulièrement forte, composée de 22 personnalités. Elle était conduite par S. E. Monsieur Norbert Lala Ratsirahonana, ancien Président par intérim de la République de Madagascar, et les parlementaires représentant l'APF étaient M. Claude Duplain (Canada), M. Christian Philip (France) et M. Ibrahim Abbalele (Niger). En outre, M. Ibrahima Bah, ancien député de Guinée, ancien rapporteur de la commission politique de l'APF, y participait.

Les observateurs de l'OIF se sont démarqués du comité des observateurs internationaux qui a publié un communiqué dès le 3 juin, déclarant que le scrutin s'était déroulé de façon libre et transparente, en indiquant que leur rapport sera sans doute plus nuancé, et qu'il paraîtra ultérieurement.

Le 6 juin, le Secrétaire général de l'OIF a publié un communiqué qui indique notamment :

« En attendant le rapport d'observation circonstancié qui lui sera soumis prochainement, et selon les informations qui lui ont été communiquées, le Secrétaire général retient en particulier des constats effectués par la mission, les points suivants :

Pendant la période antérieure au scrutin :

- Les principales forces politiques ont participé à la compétition électorale ; les différents candidats ont présenté leurs programmes et ont tenu des réunions électorales ;
- Le Ministère de l'Intérieur et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont déployé des efforts sensibles afin d'assurer la concertation sur leurs tâches respectives ;
- Les forces de sécurité ont fait preuve d'une bonne tenue.



Pendant le scrutin et sur la base de l'observation effective d'environ 435 bureaux de vote, situés dans les 5 régions administratives du pays :

- Les opérations électorales, selon les comptes-rendus des observateurs de l'OIF, se sont déroulées dans le calme, hormis les incidents préoccupants qui ont été constatés dans la préfecture de Zio ;
- Des délégués de candidats étaient présents, en règle générale, dans les bureaux de vote visités ;
- Les opérations de dépouillement observées ont été correctement effectuées.

Le Secrétaire général prend également acte des problèmes que la mission a relevés, et qui appelleront, sans doute, des aménagements utiles, tels que la mission en a fait la recommandation, notamment :

- Les difficultés incontestables rencontrées, spécialement dans certaines préfectures, dans le retrait des cartes d'électeurs avant le scrutin, et qui n'ont pas permis à de nombreux citoyens de voter ;
- La fermeture de plusieurs bureaux de vote dans la préfecture de Zio consécutive aux graves incidents mentionnés ci-dessus ;
- Les difficultés de fonctionnement et de moyens en ce qui concerne la collecte et la transmission des résultats des Bureaux de vote, par les Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI), à la CENI. »

Le rapport complet des observateurs de cette mission est très attendu.

Calendrier électoral prévisionnel

27 juillet	législatives	Cambodge
juillet	présidentielle	Rwanda
octobre	législatives	Suisse
12 octobre	législatives anticipées	Guinée Bissau (reportées à deux reprises)
7 novembre	présidentielle	Mauritanie
décembre	présidentielle	Guinée
Date non définie	législatives	RCA
	présidentielle	Vanuatu
	législatives	Comores
	sénatoriales	Haïti
	législatives	Rwanda

Avant de terminer, je souhaiterais vous informer qu'ainsi que M. Jean-Marc Lalonde, Chargé de mission pour la Région Amérique, nous l'avait annoncé lors de notre dernière réunion, une session de formation/information sur l'observation électorale a été organisée le 7 février



dernier, par la section canadienne de l'APF, en collaboration avec la Région Amérique de l'APF.



ANNEXE

<p style="text-align: center;">Communiqué de la mission d'observation de l'OIF mandatée à l'occasion du 1er tour des élections législatives au Mali (14 juillet 2002)</p>
--

A l'invitation des autorités de la République du Mali et sur décision de S.E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, une mission d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) s'est rendue au Mali à partir du mardi 9 juillet 2002 pour y suivre le déroulement du 1er tour des élections législatives du dimanche 14 juillet 2002.

La mission a eu de fécondes et stimulantes concertations avec les autorités maliennes, les différentes institutions impliquées dans la gestion du processus électoral, les forces politiques, les missions diplomatiques de même qu'avec les organisations de la société civile intéressées par le processus électoral.

Les membres de la délégation qui ont sillonné outre le district de Bamako, les régions de Koulikouro, Mopti, Ségou, Sikasso ont visité deux cent dix neuf bureaux de vote, notent avec intérêt :

1. La bonne organisation matérielle du scrutin qui s'est déroulé dans la transparence, la liberté, sans violence ni pression et dans le respect de la loi électorale ;
2. La présence dans les bureaux de vote visités de la plupart des assesseurs et délégués des partis politiques et candidats en compétition ;
3. La présence effective dans lesdits bureaux des délégués de la Cour constitutionnelle et de la Commission nationale électorale indépendante ;
4. Le dépouillement minutieux et transparent des suffrages.

Ces constats permettent d'affirmer que les élections du 14 juillet 2002 peuvent être considérées, dans l'ensemble, comme libres et transparentes.

Toutefois, la mission note d'une part, la faible participation du corps électoral au scrutin, d'autre part, dans les bureaux de vote, un nombre élevé de cartes d'électeurs non retirées. Cette situation peut à terme constituer une entrave à l'enracinement de la démocratie et à l'émergence d'une véritable culture démocratique. Aussi, la mission d'observation recommande-t-elle aux acteurs de la vie politique, une réflexion sérieuse sur la pleine participation des citoyennes et citoyens au processus électoral, de l'inscription sur les listes électorales à la désignation des élus.

Fait à Bamako, le 16 juillet 2002



COMMUNIQUE
de la mission d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie
(OIF) mandatée à l'occasion du 2ème tour
des élections législatives au Mali
(28 juillet 2002)

A l'invitation des autorités de la République du Mali et sur décision de S.E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), une mission d'observation de l'Organisation s'est rendue au Mali à partir du mercredi 24 juillet 2002 pour y suivre le déroulement du deuxième tour des élections législatives du dimanche 28 juillet 2002.

La mission a eu de riches et fructueuses concertations tant avec les autorités maliennes, les institutions impliquées dans la gestion du processus électoral, les forces politiques, de même qu'avec les organisations de la société civile intéressées par le processus électoral.

Les membres de la délégation qui ont sillonné le district de Bamako et la région de Koulikoro, ont visité cent quatre vingt sept bureaux de vote, notent avec intérêt comme au premier tour du scrutin le 14 juillet 2002 :

1. La bonne tenue de la plupart des bureaux de vote visités qui ont démarré les opérations à l'heure ;
2. La disponibilité du matériel électoral, des bulletins de vote des candidats et des enveloppes en nombre suffisant ;
3. La présence dans les bureaux de vote visités de la plupart des assesseurs et délégués des partis politiques et candidats en compétition ;
4. La présence effective dans lesdits bureaux des délégués de la Cour constitutionnelle et de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

La mission se félicite de la bonne organisation et du bon déroulement du scrutin du 28 juillet 2002. Toutefois, elle note quelques faiblesses liées essentiellement à :

- la brièveté du temps consacré à la campagne électorale,
- l'indifférence du corps électoral dont la participation au vote semble plus faible qu'au premier tour du scrutin,
- le nombre toujours élevé de cartes d'électeur non retirées et encore disponibles dans les bureaux de vote.

Aussi, la mission d'observation recommande-t-elle aux acteurs de la vie politique malienne une profonde réflexion sur les mécanismes d'instauration d'une démocratie participative en vue de consolider les bases de l'Etat de droit au Mali, cadre de jouissance des libertés fondamentales et moteur essentiel du développement humain et durable.

Fait à Bamako, le 31 juillet 2002



COMMUNIQUE
DE LA MISSION D'OBSERVATION DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPEES
DU 15 DECEMBRE 2002 A MADAGASCAR

Suite à l'invitation des Autorités de la République de Madagascar, S. E. M. Boutros BOUTROSGHALI, Secrétaire général de l'OIF, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation des élections législatives anticipées du 15 décembre 2002, conformément à la Déclaration de Bamako à travers les principes relatifs, d'une part, à la « tenue d'élections libres, fiables et transparentes », à la « vie politique apaisée » d'autre part.

La mission dirigée par Maître SALECK Ould Abdel Jelil, Premier Vice Président du Sénat de Mauritanie, est composée de :

- ✓ parlementaires de Belgique, du Canada et du Sénégal
- ✓ personnalités et experts d'Albanie, du Cameroun, des Comores, de France, du Gabon et du Niger.

Assistée d'une équipe de coordination technique et administrative de la Délégation aux droits de l'Homme et à la Démocratie, la mission qui a séjourné à Madagascar depuis le 9 décembre 2002, a rencontré :

- ✓ le Président de la République
- ✓ le Ministre des Affaires Etrangères
- ✓ les Institutions et organes impliqués dans le processus électoral (le Ministre de l'Intérieur, le Président de la Haute Cour Constitutionnelle, le Président du CNE, etc.)
- ✓ les Représentants des partis politiques
- ✓ les Représentants de la société civile
- ✓ des Représentants du Corps diplomatique et des organisations internationales

La mission qui a convenu d'une coordination avec les observateurs de l'Union Européenne, a eu des échanges d'informations avec les envoyés de l'Union Africaine et a bénéficié de la disponibilité des Nations Unies.

Lors du scrutin du 15 décembre, elle s'est déployée dans les circonscriptions électorales de Tuléar, de Tamatave, de Diego Suarez, de Majunga, d'Antananarivo (ville) et d'Antananarivo (rurale).

Sur la base de l'observation du scrutin dans les bureaux de vote qu'elle a pu visiter, la mission de l'OIF relève ce qui suit :

1. les bureaux de vote ont généralement fonctionné de manière satisfaisante :
 - ✓ leur ouverture dans la plupart des cas s'est faite à temps conformément à la loi ; leur fermeture a pris en considération l'existence ou non des files d'attente des électeurs ;
 - ✓ leur composition était conforme à la loi ; les délégués des candidats étaient présents suivant un nombre variable ;
 - ✓ les membres des bureaux de vote ont fait montre d'une bonne maîtrise dans la conduite des opérations électorales.
2. le matériel électoral était souvent adéquat et disponible ; la présence des forces de sécurité, là où elle a été constatée, était discrète ;
3. le vote s'est déroulé dans une atmosphère de calme et de paix sans incidents majeurs ; les électeurs ont fait montre d'un sens civique louable ;



4. la présence du C. E. N dans les circonscriptions électorales à travers ses structures locales ainsi que celle des observateurs nationaux dans les bureaux de vote contribuent à renforcer la transparence du scrutin.

Cependant la mission relève l'existence de quelques contestations relatives à la pratique des ordonnances notamment quant à leur nombre et à leur date de délivrance. La connaissance du nombre exact des électeurs aiderait assurément à l'impression adéquate du nombre de bulletins de vote requis par la loi et à la distribution à temps des cartes d'électeurs.

Pour ce qui lui a été donné de constater, la mission francophone d'observation considère le scrutin du 15 décembre comme étant crédible et transparent. Les opérations électorales se sont globalement déroulées dans le respect de la loi.

Au regard des engagements de la Francophonie inclus dans la Déclaration de Bamako par rapport à une vie politique apaisée, la mission souhaite que les élections législatives anticipées du 15 décembre renforcent davantage le processus d'amélioration et de consolidation de la démocratie, de la paix et de la concorde nationale à Madagascar.

Antananarivo, le 18 décembre 2002



**Communiqué final de presse de la mission francophone d'observation
mandatée à l'occasion des élections législatives au Bénin
(30 mars 2003)**

A l'invitation de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) du Bénin, adressée à son S.E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie, une mission internationale d'observation est arrivée à Cotonou le 27 mars 2003, dans le cadre des élections législatives du 30 mars 2003.

La mission conduite par Monsieur Pierre SCHARFF, Député Belge (Communauté Française de Belgique) est composée d'experts venant de France, de Côte d'Ivoire, du Niger et du Mali.

Les activités de cette mission se situent dans le cadre de la mise en œuvre des principes directeurs de la Francophonie en ce qui concerne l'envoi d'une mission d'observation d'élection et de la déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales de l'ensemble des acteurs et structures impliquées dans le processus électoral.

Dans la phase de l'avant scrutin, les membres de la mission ont rencontré des représentants des formations politiques, des responsables de la Cour Constitutionnelle et de la CENA et des membres d'organisations de la société civile.

Ces rencontres ont permis de constater :

- la nouvelle composition de la CENA ;
- l'utilisation par la CENA d'un nouveau système de collectes des résultats électoraux (Fax) et de traitement des données recueillies ;
- un climat politique apaisé sur l'ensemble du territoire.

En outre les observateurs de la Francophonie ont rencontré les observateurs de l'Union africaine et de l'Algérie avec lesquels ils ont eu une séance de travail le 29 mars 2003. A l'issue de cette séance, les différentes délégations ont décidé de former une mission conjointe d'observateurs (OIF, UA et l'Algérie) en coopération également avec des représentants d'organisations non gouvernementales béninoises.

Le Dimanche 30 mars 2003, jour du scrutin, les membres de cette mission conjointe ont été déployés en quatre groupes : Cotonou et périphérie, Ouidah, Abomey, Porto-Novo et environs. L'observation du scrutin a porté environ sur deux cents bureaux de vote.

Il ressort de cette observation les constats suivants :

- la faible participation des électeurs ;
- le déroulement du scrutin dans la discipline et le calme
- la présence des membres des bureaux de vote et le bon déroulement des opérations de dépouillement ;
- la bonne disponibilité du matériel électoral ;
- l'extrême discrétion des forces de sécurité, à l'exception de quelques quartiers de Cotonou ;
- le déploiement des représentants de la Cour Constitutionnelle et de la CENA.

En conclusion, les observateurs de l'OIF :

- se félicitent du climat de sérénité et de discipline qui caractérise ce scrutin législatif ;
- relèvent le travail appréciable de la CENA dans l'organisation du scrutin.

Fait à Cotonou, le Lundi 31 Mars 2003.



Communiqué de presse du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à l'occasion de la tenue de l'élection présidentielle du 1^{er} juin 2003, au Togo.

A l'invitation de S. E. Monsieur Roland K. KPOTSRA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Togo, S. E. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a décidé de l'envoi d'une mission d'observation de l'élection présidentielle du 1^{er} juin 2003, au Togo.

Cette mission, forte de 22 personnalités, parlementaires pressentis par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), et experts de différents pays membres de l'espace francophone (Albanie, Bénin, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Djibouti, France, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal), était conduite par S. E. Monsieur Norbert Lala RATSIRAHONANA, ancien Président par intérim de la République de Madagascar.

La mission, appuyée par la Délégation aux droits de l'Homme et à la Démocratie de l'OIF, est arrivée au Togo dès le 19 mai 2003. Elle a exercé son mandat conformément aux principes et paramètres de la Déclaration de Bamako, dans un esprit d'indépendance et d'objectivité.

En attendant le rapport d'observation circonstancié qui lui sera soumis prochainement, et selon les informations qui lui ont été communiquées, le Secrétaire général retient en particulier des constats effectués par la mission, les points suivants.

Pendant la période antérieure au scrutin :

- Les principales forces politiques ont participé à la compétition électorale ; les différents candidats ont présenté leurs programmes et ont tenu des réunions électorales ;
- Le Ministère de l'Intérieur et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont déployé des efforts sensibles afin d'assurer la concertation sur leurs tâches respectives ;
- Les forces de sécurité ont fait preuve d'une bonne tenue.

Pendant le scrutin et sur la base de l'observation effective d'environ 435 bureaux de vote, situés dans les 5 régions administratives du pays :



- Les opérations électorales, selon les comptes-rendus des observateurs de l'OIF, se sont déroulées dans le calme, hormis les incidents préoccupants qui ont été constatés dans la préfecture de Zio ;
- Des délégués de candidats étaient présents, en règle générale, dans les bureaux de vote visités ;
- Les opérations de dépouillement observées ont été correctement effectuées.

Le Secrétaire général prend également acte des problèmes que la mission a relevés, et qui appelleront, sans doute, des aménagements utiles, tels que la mission en a fait la recommandation, notamment :

- Les difficultés incontestables rencontrées, spécialement dans certaines préfectures, dans le retrait des cartes d'électeurs avant le scrutin, et qui n'ont pas permis à de nombreux citoyens de voter ;
- La fermeture de plusieurs bureaux de vote dans la préfecture de Zio consécutive aux graves incidents mentionnés ci-dessus ;
- Les difficultés de fonctionnement et de moyens en ce qui concerne la collecte et la transmission des résultats des Bureaux de vote, par les Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI), à la CENI.

Suite à la publication, par la CENI, le 4 juin 2003, des résultats provisoires du scrutin, le Secrétaire général invite tous les responsables politiques à continuer à œuvrer, conformément à la Déclaration de Bamako, dans le sens de l'approfondissement de la démocratie et de la paix, en ayant strictement recours, pour ce qui concerne les éventuels contentieux, aux voies légales.

Le Secrétaire général se félicite de la confiance qui a été manifestée à la mission d'observation de la Francophonie à cette étape importante du devenir de la Nation togolaise et réitère la disponibilité de l'Organisation à accompagner les développements souhaitables. Il tient à remercier les autorités togolaises et l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus, pour l'accueil et la coopération accordée à cette mission.



**Composition de la mission francophone d'observation
de l'élection présidentielle au Togo**

Chef de la délégation

S.E. Monsieur Norbert RATSIRAHONANA **MADAGASCAR**
Ambassadeur itinérant
Ancien Président de la République par intérim
Ancien Premier ministre
Ancien Président de la Haute Cour Constitutionnelle

Membres

Monsieur Pandeli VARFI **ALBANIE**
Membre de la Commission Electorale Centrale (CEC)

Maître Saïdou AGBANTOU **BENIN**
Ancien Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

Madame Nicole Claire NDOKO **CAMEROUN**
Vice-recteur de l'Université de Douala
Membre de l'Observatoire National des Elections (ONEL)

Monsieur Luc SINDJOUN **CAMEROUN**
Professeur des Universités
Président de l'Association Africaine de Science politique

Monsieur Claude DUPLAIN **CANADA**
Député

Monsieur Marcel BLANCHET **CANADA-QUEBEC**
Directeur général des Elections Québec

Monsieur Ismaël SAADI **COMORES**
Président de l'Observatoire des Elections de l'Union des Comores

Monsieur Charles-Emile APESSE **CONGO**
Président du Tribunal de 1^{ère} Instance
Président de la Commission Nationale des Elections (CONEL)

Monsieur Hassan Farah MIGUIL **DJIBOUTI**
Médiateur de la République

Monsieur Christian PHILIP **FRANCE**
Député

Monsieur Bernard OWEN **FRANCE**
Centre des Elections Université de Paris II (Assas)

Monsieur Thierry VIRCOULON **FRANCE**
Administrateur civil



Chargé de mission au Centre d'Etudes et de Prévision, Ministère de l'Intérieur

Monsieur Ibrahim El Hadj BAH

Ancien Député

Ancien Rapporteur de la Commission politique de l'APF

GUINEE

Maître Hamidou DIABATE

Ancien Ministre de la Justice

Garde des Sceaux

MALI

Monsieur Ahmed Salem Ould BOUBOUT

Professeur de Droit public, Uni

Ancien membre du Conseil Constitutionnel

MAURITANIE

Monsieur Ibrahim ABBALELE (APF)

Député

NIGER

Monsieur Adama DIAKHATE

Ancien Directeur des Opérations électorales

Ministère de l'Intérieur et de l'Administration territoriale

SENEGAL



XXIX^{ème} SESSION
Niamey, 6 au 9 juillet 2003

DOCUMENT N°

**PROJET DE RESOLUTION
POUR UNE COLLABORATION ACCRUE ENTRE L'UNESCO
ET LES ASSOCIATIONS DE PARLEMENTAIRES**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Niamey du 6 au 9 juillet 2003.

Sur proposition de la commission des affaires parlementaires ;

RECONNAISSANT que les parlements jouent un rôle essentiel comme principaux lieux d'une démocratie légitime ;

CONSTATANT le fait que l'UNESCO intervient dans différents secteurs d'intérêt pour l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, comme le droit à l'éducation, l'avancement du pluralisme, le dialogue interculturel et la reconnaissance de la diversité culturelle, la préservation de l'eau et des écosystèmes, de l'éthique de la science et de la technologie et de la bioéthique en particulier ;

RAPPELANT qu'un accord sur la coopération est intervenu en 1997 entre l'UNESCO et l'Union interparlementaire afin de favoriser une plus grande coopération entre ces deux organisations ;

RAPPELANT qu'un document intitulé la Déclaration d'Ottawa a été adopté à l'unanimité le 14 juin 2003 à Ottawa par les participants de la Conférence pour promouvoir les relations entre l'UNESCO et les parlementaires, et que ce document réitère l'importance de renforcer la coopération entre l'UNESCO et les associations parlementaires ;

DEMANDE aux membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'étudier le contenu et la portée de la Déclaration d'Ottawa dans le but de signer éventuellement une entente de coopération entre l'UNESCO et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.